

COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

CORRIGENDUM

Page 18, deuxième paragraphe, première ligne

au lieu de

Dr BTESH

lire

Dr SYMAN





COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

Hôtel Leamington, Minneapolis
Mercredi 4 juin 1958, a 14 h.30

PRESIDENT : Professeur N. N. Pesonen (Finlande)

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Examen et approbation du projet de programme et de budget ordinaires de 1959	2
2. Adoption du projet de deuxième rapport de la Commission du Programme et du Budget	13
3. Examen de l'activité de l'OMS en 1957 : Rapport annuel du Directeur général (suite de la discussion) ..	13
Assainissement : Projet de résolution	13
Rapport sur l'examen et l'appréciation des bourses d'études de l'OMS	16

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées au Chef du Service des Procès-verbaux, Organisation mondiale de la Santé, Hôtel Curtis, bureau 312, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document ou le plus tôt possible après ce délai.

1. EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET ORDINAIRES DE 1959 : (Actes officiels No 81 et annexe 4, Actes officiels No 84, documents All/P&B/15 et All/P&B/19, résolution WHA11.2)

Le PRESIDENT déclare que le point soumis à la Commission est l'examen et l'approbation du projet de programme et de budget ordinaires de 1959 et prie la Commission de se référer aux documents correspondants. Le mandat de la Commission est exposé dans la résolution WHA11.2, paragraphes 1 b) et 1 c). Le Président invite le Sous-Directeur général à préciser un point de procédure avant l'ouverture de la discussion.

M. SIEGEL, Sous-Directeur général chargé du Département des Services administratifs et financiers, rappelle à la Commission que le paragraphe 4 de la résolution WHA11.2 stipule que le point c) du paragraphe 1 ne sera pas examiné par la Commission du Programme et du Budget aussi longtemps que la Commission des Questions administratives, financières et juridiques n'aura pas terminé son examen du point b) du paragraphe 2, à savoir le barème de contributions pour 1959. Par suite d'une erreur matérielle dans le projet de barème des contributions pour 1959, erreur dont le Secrétariat accepte toute la responsabilité, la contribution indiquée pour la Corée est de 16 unités. La résolution WHA9.15 avait en réalité fixé la contribution de la Corée, pour cinq ans, au taux minimum de 0,04 %, la contribution de ce pays devant être examinée à nouveau en 1961. Le Directeur général demandera donc à la Commission des Questions administratives, financières et juridiques de réexaminer le taux de la contribution de la Corée pour 1959, pour donner effet à la résolution de la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

Le DIRECTEUR GENERAL présente le projet de programme et de budget de l'Organisation pour 1959. On trouvera le détail des prévisions de dépenses dans le No 81 des Actes officiels, et le rapport et les recommandations du Conseil exécutif à ce sujet dans le No 84 des Actes officiels.

Il propose pour 1959 un budget effectif de \$14 287 600, en augmentation de \$721 000, soit 5,32 %, par rapport au budget effectif approuvé par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé pour 1958. L'augmentation porte essentiellement sur deux éléments : \$530 000 pour les activités dans les pays et \$227 000 pour les dépenses réglementaires de personnel. Ce dernier montant est compensé en partie par une diminution des prévisions afférentes aux réunions constitutionnelles (Comités régionaux), et à certaines activités du Siège. L'analyse de l'augmentation nette de \$721 000 figure dans le rapport du Conseil exécutif (Actes officiels No 84, pages 27 et 28) et d'autres détails sont donnés à l'appendice 5 de ce rapport (Actes officiels No 84, pages 78 et 79).

L'augmentation proposée pour 1959, abstraction faite des dépenses réglementaires, ne permettrait que de porter les activités dans les pays au niveau que le Directeur général avait proposé pour 1958 et que la Dixième Assemblée mondiale ne s'est pas jugée en mesure d'approuver. Une augmentation aussi modeste peut sembler décevante à certaines délégations, étant donné le nombre important de projets additionnels demandés par les gouvernements (ils sont indiqués à l'annexe 5 des Actes officiels No 81) et représentant un total d'environ \$1 656 000, sans parler des projets demandés au titre de la

catégorie I et de la catégorie II du programme élargi d'assistance technique pour 1958 et 1959, représentant quelque 3 millions et demi de dollars, dont la mise à exécution paraît improbable étant donné les prévisions actuelles relatives au montant des fonds de l'assistance technique qui seront disponibles en 1959.

Le Directeur général ne s'étendra pas davantage sur son projet de programme et de budget, puisque le rapport du Conseil exécutif (Actes officiels No 84) l'analyse de façon très détaillée; il demande simplement à la Commission d'approuver le montant effectif du budget proposé pour 1959 dans les Actes officiels No 81 et recommandé par le Conseil exécutif.

Sir John CHARLES, représentant du Conseil exécutif, fait observer que la Commission est maintenant parvenue au stade critique de l'ensemble des délibérations de l'Assemblée, c'est-à-dire à l'examen et à l'approbation du projet de programme et de budget ordinaires de 1959. Le plus important document pour la Commission est le rapport du Conseil exécutif sur le projet de programme et de budget (Actes officiels No 84).

Comme il est dit à la première page du rapport, le Comité permanent des Questions administratives et financières, organe subsidiaire du Conseil, s'est réuni pendant la semaine qui a précédé la vingt et unième session du Conseil et il a en outre tenu deux séances pendant la session. Le Conseil exécutif doit beaucoup au Comité permanent, en particulier à son Président, le Professeur Canaperia, et à son Rapporteur, le Dr Regala. Conformément à son mandat, le Comité permanent a soumis au Conseil au début de la session de celui-ci un rapport préliminaire sur l'étude détaillée et l'analyse qu'il a

faites du projet de programme et de budget du Directeur général. Il a produit ensuite un rapport qui expose en détail ses constatations et ses recommandations sur ces prévisions ainsi que les suggestions du Comité sur les questions qui, en raison de leur importance, appelaient un examen de la part du Conseil exécutif. De cette manière, le Conseil a pu tenir compte des observations du Comité permanent ainsi que de certains renseignements complémentaires qui lui sont parvenus au cours de son examen.

Sir John Charles pense être utile à la Commission du Programme et du Budget en exposant succinctement les grandes lignes du rapport du Conseil. Le chapitre I du rapport contient les informations de base les plus récentes sur le programme approuvé pour la période 1957-1960, dans le cadre duquel ont été établies les propositions pour 1959. Il décrit également les services fournis par l'Organisation qui présentent un intérêt général sur le plan international ainsi que la nature des services fournis aux gouvernements et les conditions dans lesquelles ils sont fournis. Il expose ensuite la structure de l'Organisation mondiale de la Santé et l'origine des fonds dont l'OMS peut disposer. Sir John Charles appelle l'attention de la Commission sur le tableau 5 de la page 10, qui indique clairement le mode de financement de tous les programmes sanitaires internationaux intégrés pour les années 1953 à 1958. Enfin, le chapitre expose les méthodes et pratiques budgétaires qui régissent l'élaboration et l'exécution des programmes financés par diverses sources.

Le chapitre II expose la teneur du volume consacré au programme de 1959 et le mode de présentation que le Conseil a jugé nécessaire d'adopter. Le mode de

présentation est conforme d'une manière générale aux instructions contenues dans la résolution WHA7.36. Le chapitre traite également du niveau du budget effectif proposé par le Directeur général pour 1959. Il contient un certain nombre de tableaux et de graphiques extrêmement instructifs et analyse enfin les tendances du programme qui se dégagent des propositions du Directeur général. Sir John Charles appelle ici l'attention de la Commission sur les domaines où l'on constate une intensification indiscutable des activités : paludisme, maladies vénériennes et tréponématoses, maladies endémo-épidémiques, administration de la santé publique, soins infirmiers, hygiène de la maternité et de l'enfance, santé mentale et nutrition. Le chapitre présente en outre le programme proposé et les prévisions de dépenses pour 1959 au titre de programme élargi d'assistance technique ainsi que les projets devant bénéficier de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS. Enfin, il traite des projets additionnels demandés par les gouvernements et non inclus dans le projet de programme et de budget.

Le chapitre III décrit le mode de calcul des prévisions budgétaires, donnant des détails sur les méthodes utilisées. Il expose également les modalités d'ajustement des dépenses de personnel et les effets de la mise en oeuvre des projets nouveaux et de renouvellement du personnel.

Le chapitre IV présente un examen détaillé du projet de programme et de budget. La première partie du chapitre indique quels sont les principaux postes en augmentation par rapport aux prévisions approuvées pour 1958; la deuxième partie donne des détails sur les prévisions proposées pour 1959 et reproduit les

observations du Comité permanent ainsi que les conclusions du Conseil exécutif au sujet de ces propositions. Au cours de la discussion relative au programme, le Conseil exécutif a eu l'avantage d'avoir des consultations avec les Directeurs régionaux.

Le chapitre V est consacré aux opérations qu'il est prévu de financer à l'aide d'autres fonds que ceux du budget ordinaire et porte plus particulièrement sur le Compte spécial pour l'Eradication du Paludisme et sur le programme élargi d'assistance technique. En ce qui concerne le Compte spécial, sir John Charles attire l'attention de la Commission sur les conclusions du Conseil qui figurent à la section 1.2 en page 58 du rapport et sur les trois résolutions adoptées par le Conseil (Actes officiels No 83, pages 17 et 18). La résolution EB21.R39 vise à une coordination efficace de toutes les ressources pour l'éradication du paludisme. La résolution EB21.40 recommande à l'Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une procédure simplifiée pour accepter les contributions volontaires au Compte spécial pour l'Eradication du Paludisme entre les sessions du Conseil. La résolution EB21.41 recommande à la Douzième Assemblée mondiale de la Santé de réunir une commission spéciale chargée d'annoncer les promesses de contributions au Compte spécial pour 1960.

Le chapitre VI porte sur les questions d'importance majeure examinées par le Conseil en application de la résolution WHA5.62 et présente les conclusions de celui-ci sur les quatre questions posées dans la résolution. En outre, ce chapitre expose les recommandations du Conseil relatives au texte du projet de

résolution portant ouverture de crédits et du projet de résolution concernant le fonds de roulement pour 1959. A la section 3 (page 63), le Conseil, tout en appelant l'attention sur une modification de détail apportée au programme de la Région de l'Europe pour 1959, recommande à la Onzième Assemblée mondiale de la Santé d'approuver le projet de programme et de budget du Directeur général pour 1959. La modification de détail en question visait la suppression du projet d'organisation d'un séminaire sur l'anesthésiologie. Le Conseil exécutif a proposé que les fonds prévus à cet effet ne soient pas rayés du budget mais soient affectés à la discrétion du Directeur général, à des activités dans la Région européenne. Au paragraphe 2.3 (page 63), le Conseil a fait une suggestion positive tendant à affecter un pourcentage plus élevé du budget aux services techniques du Siège, compte dûment tenu des besoins relatifs aux activités dans les pays.

Le chapitre VII contient les recommandations du Conseil sur l'établissement des commissions principales de la Onzième Assemblée mondiale de la Santé et le mandat de ces commissions, y compris la procédure à suivre pour l'examen du projet de programme et du budget de 1959; il a déjà été donné suite à ces recommandations.

Enfin, Sir John Charles appelle l'attention particulière de la Commission sur les conclusions du Conseil résumées au chapitre VI.

Après avoir examiné les montants proposés par le Directeur général, le Conseil les a jugés raisonnables et en a recommandé l'approbation. En ce qui concerne la campagne intensive d'éradication du paludisme, le Conseil exécutif espère que les gouvernements qui désirent et qui peuvent le faire verseront leurs contributions au Compte spécial pour l'Eradication du Paludisme afin que l'on dispose des ressources qu'exige le plan d'opérations tendant à l'éradication du paludisme.

M. SAITA (Japon) déclare que son Gouvernement a étudié avec soin les propositions du Directeur général et que lui-même a écouté avec un grand intérêt les exposés liminaires du Directeur général et du représentant du Conseil exécutif. Il regrette que les projets additionnels demandés par les gouvernements, énumérés aux pages vertes du projet de programme et de budget (Actes officiels No 81) ne puissent être incorporés dans le budget dont le Directeur général désire obtenir l'approbation. Toutefois, le programme et le budget présentés par le Directeur général sont bien conçus et satisfaisants du point de vue administratif. En conséquence M. Saita appuiera le budget soumis à l'Assemblée, compte tenu de la modification de détail préconisée par le Conseil exécutif.

M. BOUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare que la délégation du Royaume-Uni souscrit aux conclusions du Conseil exécutif concernant le niveau proposé pour le budget et qu'elle appuiera les propositions du Directeur général.

Sir Arcot MUDALIAR (Inde) appuiera le budget du Directeur général au nom de son Gouvernement et de sa délégation. Il se félicite de l'absence de critiques et de controverses et propose que le budget soit adopté par acclamations.

Le Dr HYDE (Etats-Unis d'Amérique) est heureux d'annoncer que sa délégation souscrit aux propositions faites par le Directeur général et appuyées par le Conseil exécutif. Il s'associe à la proposition du représentant de l'Inde tendant à faire adopter le budget par acclamations.

Le Dr EVANG (Norvège) note avec satisfaction l'absence de divergences de vues sur le budget, mais il regrette un peu que le développement de l'activité de l'OMS soit assez lent à en juger par l'augmentation plutôt faible du budget de 1959 par rapport à celui de 1958. Il votera néanmoins volontiers le budget qui a été proposé et appuyé.

Le Dr TOGBA (Libéria) fait observer que les années précédentes, il a été assez difficile de réaliser l'unanimité sur le projet de programme et de budget. Tout en regrettant que le montant du budget ne soit pas plus élevé, il lui est donc agréable de constater l'approbation exprimée par les orateurs précédents. Il appuie la proposition du représentant de l'Inde tendant à faire adopter le budget par acclamations.

Le Dr AL-WAHBI (Irak) se montre quelque peu déçu que le Directeur général et le Conseil exécutif n'aient pas recommandé un budget sensiblement plus élevé qui aurait compris au moins une partie des projets si utiles demandés par les gouvernements et énumérés dans les pages vertes. Il appuiera néanmoins le budget proposé par le Directeur général.

Le Dr REGALA (Philippines) s'associe aux autres délégations pour appuyer les propositions du Directeur général pour 1959.

M. BRADY (Irlande) tient à joindre sa voix à celle de l'ensemble des orateurs précédents pour approuver les propositions du Directeur général. Il se félicite de voir une telle unanimité ouvrir la deuxième étape décennale des activités de l'OMS. A son avis, les Membres de l'Organisation n'ont pas à rougir de leur budget. Il y a dix ans, l'Organisation a débuté avec un budget d'environ 5 millions de dollars. Ce budget dépasse maintenant 14 millions de dollars, chiffre qui ne représente d'ailleurs qu'une partie des dépenses consacrées aux activités sanitaires internationales. M. Brady croit que si l'on y ajoute les sommes provenant d'autres sources - assistance technique, FISE et fonds extra-budgétaires - environ 48 millions de dollars seront dépensés en 1959. On peut être fier d'un tel chiffre sans toutefois verser dans un optimisme béat, or M. Brady espère qu'on enregistrera au cours des prochaines années de nouveaux accroissements, à un rythme raisonnable.

Le Professeur IDANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), constatant que tous les délégués qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont appuyé le projet de budget présenté par le Directeur général pour 1959, y voit une preuve que le Directeur général et ses collaborateurs ainsi que le Conseil exécutif ont fait du très bon travail. Il se déclare, lui aussi, en faveur de la proposition.

Décision : La Commission décide de recommander que le montant du budget effectif de 1959 soit de US \$14 287 600.

Le PRESIDENT, après avoir attiré l'attention sur la recommandation figurant dans le premier rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques à la Commission du Programme et du Budget (All/P&B/19), et tendant à affecter au financement du budget de 1959 un montant de \$400 000 de recettes occasionnelles, propose d'adopter le projet de résolution suivant :

La Onzième Assemblée mondiale de la Santé

DECIDE

- 1) que le montant du budget effectif de 1959 sera de US \$14 287 600;
- 2) que le niveau du budget de 1959 s'établira à un montant égal à celui du budget effectif, tel qu'il est indiqué au paragraphe 1) ci-dessus, ce montant étant augmenté de la somme fixée pour les contributions des Membres inactifs et de la Chine; et
- 3) que le niveau du budget de 1959 sera couvert au moyen des contributions fixées pour les Membres après déduction des recettes occasionnelles disponibles pour 1959, soit US \$400 000.

Décision : La Commission décide à l'unanimité de recommander l'adoption du projet de résolution.

Le PRESIDENT annonce que la Commission sera priée d'examiner à une séance ultérieure le détail du projet de programme et de budget du Directeur général pour 1959.

La séance est suspendue de 15 h.35 à 15 h.55.

2. ADOPTION DU DEUXIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET
(document All/P&B/26)

Le PRESIDENT donne lecture du projet de deuxième rapport de la Commission (All/P&B/26) et le met aux voix.

Décision : Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. EXAMEN DE L'ACTIVITE DE L'OMS EN 1957 (RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GENERAL :
Point 6.4 de l'ordre du jour (Actes officiels No 82; documents All/P&B/5
et All/P&B/24)) (suite de la discussion)

Assainissement : Projet de résolution

Le PRESIDENT invite les membres de la Commission à présenter leurs observations au sujet du projet de résolution sur l'assainissement proposé par la délégation de la Nouvelle-Zélande (document All/P&B/24).

Le Dr SULIANTI (Indonésie) appuie intégralement le projet de résolution, en remerciant la délégation de la Nouvelle-Zélande des modifications qu'elle a bien voulu y apporter.

Le Dr LE VAN KHAI (Viet Nam) donne tout son appui au projet de résolution. Toutefois, il propose d'insérer les mots "ou l'amélioration" après les mots "la création" dans le membre de phrase suivant : "la création de services d'approvisionnement en eau potable", étant donné que dans la plupart des pays il existe déjà des services d'approvisionnement en eau potable.

Le Dr TURBOTT (Nouvelle-Zélande) répond qu'il se fait un plaisir d'accepter cette modification.

Le Dr AUJALEU (France) précise que le mot employé dans la version française du projet de résolution pour traduire le mot "provision" qui figure dans la version anglaise n'a pas exactement la même signification. Toutefois cette difficulté se trouve résolue par l'amendement qui vient d'être accepté.

Le Dr METCALFE (Australie) propose de supprimer les mots : "et en indiquant les moyens d'assurer le financement de ces activités" dans le dernier alinéa du projet de résolution; en effet, le financement des activités en question n'est pas du ressort de la Commission.

Le Dr AMOUZEGAR (Iran) s'oppose à la proposition du délégué de l'Australie. Le financement de ces activités est au contraire le point crucial; il entre bien dans le mandat de la Commission.

Le Dr WOLMAN (Etats-Unis d'Amérique) s'oppose également à cette proposition. Si la Commission l'adopte, elle fera preuve d'un manque de sens pratique et montrera qu'elle ne comprend pas les raisons qui expliquent la lenteur des progrès accomplis en ce qui concerne la création ou l'amélioration des services d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation appropriée des déchets humains; elle laissera peut-être passer ainsi une bonne occasion de trouver des moyens de financement de ces activités.

Le Dr DU PRE LE ROUX (Union Sud-Africaine) estime que l'on doit exclure la question du financement de ces activités sur le plan international mais non pas celle du financement national. Il propose de remplacer les mots "les moyens d'assurer" par les mots "comment les gouvernements pourraient assurer".

M. OLIVERO (Guatemala) propose d'adopter le projet de résolution tel qu'il a été présenté par la délégation de la Nouvelle-Zélande.

Le Dr EVANG (Norvège) partage l'opinion du délégué des Etats-Unis. La Commission n'a pas à étudier les divers moyens par lesquels on pourrait financer ces activités, mais elle ne doit en exclure aucun.

Le Dr DIAZ-COLLER (Mexique) appuie la proposition du délégué de l'Union Sud-Africaine.

Sir Arcot MUDALIAR (Inde) partage l'avis des délégués des Etats-Unis et de la Norvège. Le Directeur général peut être amené à examiner les différents moyens qui permettraient de financer ces activités. Les organismes nationaux et internationaux doivent accorder plus d'intérêt aux services d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des déchets humains.

Décision :

- 1) Par 57 voix contre 4 et 4 abstentions, l'amendement proposé par le délégué de l'Australie est rejeté.
- 2) Par 55 voix contre 7 et 4 abstentions, l'amendement proposé par le délégué de l'Union Sud-Africaine est rejeté.
- 3) Par 63 voix contre 0 et 3 abstentions, le projet de résolution est adopté avec l'amendement proposé par le délégué du Viet Nam et accepté par l'auteur du projet.

Rapport sur l'examen et l'appréciation des bourses d'études de l'OMS

Le PRESIDENT invite les membres de la Commission à présenter leurs observations au sujet du rapport soumis par le Directeur général sur l'examen et l'appréciation des bourses d'études de l'OMS (document All/P&B/5).

Le Dr KAUL, Sous-Directeur général, Département des Services consultatifs, précise que le document a été préparé conformément aux vœux exprimés par la Commission du Programme et du Budget au cours de la Dixième Assemblée mondiale de la Santé. Les renseignements qu'il contient sur l'évaluation du programme de bourses par le Directeur général mettent à jour les données fournies sur ce même sujet par le Directeur général dans des rapports précédents.

De 1947 à 1957, l'OMS a octroyé 7796 bourses d'études. On en trouve dans les annexes I à IV une analyse détaillée. On constate une augmentation progressive du nombre des bourses accordées chaque année : 199 en 1947, et 1400 en 1957. Ces 1400 bourses d'études ont été réparties entre les ressortissants de 117 pays ou territoires. Comme on peut en juger d'après l'annexe II, chacun des 57 pays énumérés a reçu au moins 50 bourses pendant la période 1947-1957. Sur le nombre total, 59 % des bourses portaient sur divers aspects de l'organisation des services de santé; 28 % avaient trait à l'étude des maladies transmissibles.

Le tableau 1, qui figure à la page 17, indique que l'appréciation du programme a été faite d'après les données fournies dans des rapports complémentaires concernant 1053 boursiers de l'OMS, d'après l'exposé du gouvernement rédigé deux ans ou davantage après le retour des boursiers dans leur pays.

Les résultats ont été positifs pour 92 % de ces bourses. Les résultats négatifs comprennent les boursiers qui ne sont pas rentrés dans leur pays ou qui l'ont quitté après y être rentrés, ainsi qu'un certain nombre de personnes qui n'ont pas pu achever leurs études.

Le document indique en détail l'évolution du programme de bourses de l'OMS, la procédure qui a été suivie, la manière dont on a évalué les résultats obtenus, et les conclusions que l'on a pu en tirer.

Rentrés chez eux les boursiers exercent les professions auxquelles leurs études les ont spécialement préparés, mais en outre ils propagent des connaissances nouvelles, forment d'autres personnes en vue de l'expansion et de la création des services de santé, font des recherches et prennent la tête du mouvement sanitaire dans leur pays. Les quelques échecs constatés sont inévitables, étant donné l'ampleur mondiale du programme en question. Le contrôle constant de l'évolution de ce programme a eu pour but d'éviter que les mêmes erreurs ne soient répétées, d'améliorer les méthodes suivies pour l'établissement des plans et le choix des candidats et enfin d'assurer de meilleures conditions de travail aux boursiers lorsqu'ils rentrent dans leur pays.

La Commission voudra peut-être profiter de cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à tous les fonctionnaires de la santé publique, professeurs de médecine et chercheurs qui ont consacré une partie de leur temps à former les boursiers de l'OMS. Sans leur collaboration, il serait impossible d'exécuter le programme.

Le Dr LE VAN KHAI (Viet Nam) rappelle qu'il y a trois ans, le Bureau régional du Pacifique occidental a envoyé en Nouvelle-Zélande deux sages-femmes de son pays pour suivre un cours de protection maternelle et infantile. Cette expérience a eu des résultats particulièrement heureux et les deux sages-femmes en question ont pu, à leur retour, assumer des fonctions de direction importantes. La formation acquise dans le pays d'origine est une excellente chose, mais elle ne peut donner cette autorité que possède celui qui a fait des études à l'étranger. De plus, de nombreux pays manquent d'installations et de moyens de formation. Le Dr Le Van Khai approuve la Fondation Rockefeller lorsqu'elle affirme que peu d'initiatives ont eu une valeur plus générale et plus durable que les bourses d'études. Un grand nombre de délégations se sont déjà félicitées du programme de bourses d'études et le Dr Le Van Khai espère que l'Assemblée de la Santé remerciera officiellement les pays qui ont accueilli des boursiers de l'OMS.

Le Dr BTESH (Israël) considère que le rapport présente un grand intérêt. Il souligne l'importance du programme de bourses d'études ainsi que la tendance encourageante que l'on peut constater actuellement : demande croissante de bourses d'études et en même temps fléchissement de la demande d'experts étrangers.

Il sait par expérience personnelle ce que sont les études à l'étranger et n'ignore pas les difficultés auxquelles se heurte l'étudiant, qu'il s'agisse de s'adapter à un milieu nouveau ou d'utiliser les résultats de ses études après son retour dans son pays. Cet aspect de la question n'est pas traité à fond dans le rapport et le Dr Btesh est heureux qu'un comité d'experts doive l'étudier en 1958.

Au cours de son évolution le programme de bourses est passé par une suite d'essais et d'erreurs et l'on peut se féliciter de ce que 8 % seulement des cas étudiés se soient soldés par des échecs. Le Dr Btsh espère que l'on poursuivra l'analyse critique de ce programme non seulement au Siège mais aussi à l'échelon régional et il pense qu'il serait utile pour les gouvernements de recevoir les résumés de ce travail d'appréciation.

M. le POOLE (Pays-Bas) approuve la suggestion selon laquelle les gouvernements devraient recevoir des résumés d'évaluation et se déclare satisfait de cet excellent rapport.

M. OLIVERO (Guatemala) tient à présenter des observations sur certains points de détail du rapport. A la page 7, il est indiqué que "les meilleurs résultats doivent être donnés par une bonne sélection portant à la fois sur l'individu considéré et sur l'enseignement qu'il assimile". Au Guatemala, l'expérience montre que l'on obtient toujours de meilleurs résultats lorsque le boursier a déjà une certaine expérience de la matière qu'il va étudier. A la page 8, il est fait mention des bourses accordées à des professeurs d'écoles de santé publique pour se rendre dans certains des pays d'où proviennent leurs étudiants étrangers. Les bourses d'études de ce genre sont extrêmement utiles car elles aident les professeurs à comprendre les problèmes auxquels se heurtent leurs étudiants et, de ce fait, à établir avec ceux-ci de meilleures relations.

Quant aux diverses difficultés mentionnées au bas de la page 8, M. Olivero est d'avis qu'on insiste trop sur le problème des langues. Il a connu des boursiers qui étaient si désireux de s'instruire que leur connaissance insuffisante de la langue au début ne pouvait être considérée comme un obstacle insurmontable.

Il serait utile en pareils cas de donner aux boursiers un bref cours de langue avant qu'ils n'entreprennent leurs études techniques.

Il est naturellement très difficile de tirer des conclusions sur le nombre de succès ou d'échecs auxquels peuvent donner lieu ces bourses d'études. Toutefois, M. Olivero constate que, d'après le tableau 1 (page 17), 14 % seulement des bourses d'études accordées pour "une activité nouvelle à laquelle les boursiers ont été préparés par leur bourse" ont été considérés comme une réussite. L'Organisation doit donc être particulièrement prudente dans son choix des personnes auxquelles sont accordées ces bourses et elle doit s'assurer que le boursier trouvera vraiment dans son pays intéressé l'occasion de se livrer à ces activités nouvelles.

Enfin M. Olivero demande si le chiffre de 8 % s'applique au total des bourses accordées ou seulement aux bourses octroyées jusqu'en 1954.

Le Dr KAUL, Sous-Directeur général chargé du Département des Services consultatifs, précise que l'analyse des résultats du programme de bourses d'études doit être soumise au Comité d'experts de la Formation professionnelle et technique mentionné par le délégué d'Israël. Ce comité, qui doit se réunir plus tard au cours de la présente année, sera composé de personnes ayant une grande expérience du programme de bourses d'études, de personnes provenant des centres qui reçoivent un grand nombre de boursiers, et d'administrateurs de la santé publique qui ont à s'occuper d'importants programmes de bourses d'études. Il procédera à une étude complète et approfondie du programme. En outre le travail d'évaluation décrit dans le rapport se poursuivra à la fois dans les Régions où les renseignements sont recueillis et au Siège. Pour chaque bourse, des dispositions

ont été prises afin de recueillir des renseignements complémentaires du boursier lui-même et de son Gouvernement. Le Dr Kaul croit savoir qu'on a déjà pris certaines dispositions pour envoyer les résumés d'évaluation aux gouvernements, comme le suggérait le délégué d'Israël, mais cette procédure pourrait être suivie de façon plus régulière à l'avenir.

Répondant au délégué du Guatemala, le Dr Kaul ne croit pas qu'on ait exagérément insisté sur les difficultés de langues. Pour tirer profit de ses études, le boursier doit avoir une connaissance suffisante de la langue du pays dans lequel il est envoyé. Il serait très difficile pour l'OMS d'aider le boursier à augmenter sa connaissance de la langue considérée car cela absorberait des crédits dont on a besoin pour la formation proprement technique. Dans certains cas particuliers, une certaine aide est donnée au boursier à ce sujet et elle sera continuée, mais elle doit rester très limitée.

Le chiffre de 8 % mentionné par le délégué du Guatemala s'appliquait aux 1053 bourses d'études qui ont fait l'objet d'une appréciation à ce jour et non pas au total des bourses accordées. L'appréciation ne peut être achevée que deux ans après la fin des études du boursier, lorsque le rapport complémentaire définitif parvient au Siège.

Le PRESIDENT donne lecture d'un projet de résolution sur la question à l'étude et annonce que ce texte sera distribué par écrit et examiné à la prochaine séance.

La séance est levée à 16 h.55.